



Bordeaux, le 14 mai 2024

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je me permets de porter à votre connaissance la contribution de la Fédération française des producteurs agrivoltaiques dans le cadre de l'enquête publique du projet agrivoltaique de Châtel Gérard.

La FFPA est née au mois de décembre 2021 à Hontanx, dans les Landes, et s'est donné pour mission de rassembler et d'accompagner les agriculteurs qui souhaitent prendre part à des projets de développement agrivoltaique. Nous représentons aujourd'hui 3000 agriculteurs, et nous travaillons en étroite collaboration avec les Institutions de la République pour permettre le développement d'un agrivoltatisme vertueux.

En proximité avec M Hugues TRAMEAU, la FFPA a été attentive à l'étude de faisabilité et aux conditions de mise en œuvre de ce projet.

En particulier, la FFPA est sensible à l'importance du projet agricole qui est ici au cœur du projet agrivoltaique. C'est un projet ovin, dans la continuité de celui qui existe déjà, en cohérence avec l'économie de son territoire et les contraintes agronomiques.

Ce projet permet de maintenir 5 agriculteurs en place sur une surface de 670ha (il en faudrait à peine 2 sur une plaine céréalière de la même superficie) et d'agrandir un cheptel déjà présent et conduit de façon pérenne. Il est à ce titre un atout pour la transmission aux générations futures d'un outil de travail solide et viable.

Grâce à la diversification des revenus au bénéfice des agriculteurs, cette ferme va voir sa capacité d'investissement augmenter et pourra ainsi être plus résiliente à l'avenir.

Etant donnés les retours d'expérience que nous avons déjà sur les projets ovins (voir le projet de Photosol à Verneuil dans la Nièvre, ou encore celui de Francis Auriol dans l'Aude), nous pouvons espérer un retour positif sur le bien être animal du cheptel de M Trameau, qui se traduira in fine par une meilleure qualité de ses produits.

Cette valorisation de ses parcelles et de sa production est un atout majeur pour l'exploitant.

Sur un plan plus large, ce projet permettra de maintenir en état un corps de ferme en co propriété, qui bénéficie d'une architecture remarquable.

Il permettra enfin, par le biais d'un partage de la valeur intelligent, de soutenir le développement local du territoire.

La FFPA est convaincue du bienfondé de ce projet et de l'investissement de M Trameau dans sa réalisation.

En espérant avoir pu éclairer votre décision, et restant à votre disposition, je vous prie de



croire, Monsieur à l'expression de mes sentiments les meilleurs

Audrey Juillac
Présidente de la FFPA